

Permanence du 19 septembre 2019

Observations de Mme RAYNAUD Ancis recueillies par le commissaire enquêteur

Mme RAYNAUD Ancis a fait des observations relatives :

Elle est d'accord sur le développement de la commune et l'accroissement de la population.

Elle s'interroge toutefois sur le choix du lotissement et son exécution par la commune.

Elle pose la question des marges de manœuvre qui existaient sur la surface des terrains et des maisons pour que les acquéreurs fassent appel à des architectes.

Elle souhaite que le lotissement fasse un traitement paysager avec des arbres devant la route des terrains.

Elle serait favorable à ce qu'il existe plusieurs types de maisons pour ne pas avoir un lotissement uniforme.

Elle pose la question de savoir s'il est possible de ne construire que sur le terrain communal.

Elle s'interroge sur la réalité d'avoir quinze familles qui sont intéressées.

Elle souhaite qu'on s'intéresse aussi à la réhabilitation du bâti ancien.